

Image not found or type unknown



vente d'une maison du vivant du père

Par **ghislomas**, le **02/12/2009** à **17:52**

bonjour voilà ma question : un ami a acquis une maison avec son épouse. son épouse est décédé il y a 10 ans. il a trois enfants. il veut vendre la maison et donner la part qui revient à ses enfants, part de leur mère décédée et récupérer sa part pour s'acheter un petit logement. les enfants s'opposent à la vente. en ont il le droit ? que faut il faire ? il a voulu mettre la maison en vente dans une agence immobiliere et celle ci ne veut pas prendre le mandat de vente s'il n'est pas signé des enfants. est ce légal ?
merci beaucoup pour votre réponse, belle journée.